



Agence immobiliere et faux en ecriture!

Par **roedidie**, le **21/01/2008** à **17:35**

Bonjour, rn rn actuellement à la recherche d'un bien immobilier à acheter, j'ai fais appel à une agence immobilière. Au bout de plusieurs visites avec cette agence et la conseillère qui gère mes visites, on me propose un appartement. Après la 1ere visite, l'appartement me semble "intéressant" mais préfère revisiter une seconde fois avec un 2eme avis! La conseillère m'oriente vers une de ses courtiers pour une simulation de plan de financement (auxquels j'ai laissé copies de fiches de paie, avis d'impositions et relevés de comptes bancaires)! Le lendemain de l'entretien avec la courtière, la conseillère immo m'annonce qu'elle a commencé les négociations avec les propriétaires (sans mon accord) et qu'elle leur apporte le soir même le compromis de vente pour "bloquer" la vente (tjrs sans mon accord!!); Je lui signale que je ne suis plus très sûre que l'appart m'intéresse (pr différentes raisons exposées). Elle m'explique que le doute est normal pr un 1er achat ms me demande de lui faire confiance qu'elle saura me conseiller!!! A la 2eme visite je lui signale que je ne suis plus intéressée par cet appartement! 6 jrs + tard je reçois un appel de la propriétaire de cet appart qui me demande si j'ai bien envoyé par recommandé la lettre de rétractation du compromis de vente, car l'agence venait de leur dire que je me "rétractais"! HORS JE N'AI JAMAIS SIGNE DE COMPROMIS ET ENCORE MOINS DE RÉTRACTATION. Il ressort de cette discussion qu'un compromis de vente a été signé par les proprio et une personne qui a signé en mon nom (la conseillère immo !!!) avec une adresse erronée ainsi que la date de naissance et le plan de financement!!! Nous nous sommes rendus le lendemain à cette agence pr compromettre cette conseillère. Elle a avoué avoir rempli ces papiers, avoir utilisé mon pr "bloquer" la vente pour un autre couple qd je me suis désistée puis avoir signé les documents et rédigé la lettre de rétractation elle même et signé en mon Nom!!! Le chef d'agence a quant à lui nier être au courant de cette affaire! Après ce récit mes questions st : Où dois m'adresser pour mettre cette agence en procédure judiciaire? Quels st mes droits? Que puis je demander en préjudices pour utilisation de mon nom, faux en écriture, et abus de confiance? > Merci des renseignements que vs pourrez me donner! Cordialements

Par **bidochon**, le **21/01/2008** à **21:18**

il faut vous adresser a un avocatrn bien sur, il faut que vous ayez les documents en votre possession, car vous ne dites pas si vous les avezrnsi vous ne les avez pas, je ne pense pas que vous ayez gains de causernen tous cas laissez tomber cette agence